

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00146

Numéro SIREN : 487 947 483

Nom ou dénomination : RAYGROUP

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/016578

Copie certifiée  
conforme à l'original

# COPIE

## BILAN ACTIF

	2019			2018
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	163 308	161 324	1 983	5 415
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>163 308</b>	<b>161 324</b>	<b>1 983</b>	<b>5 415</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	208 235	73 818	134 416	104 922
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	684 033	637 507	46 526	87 686
Immobilisations en cours	8 125		8 125	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>900 394</b>	<b>711 325</b>	<b>189 068</b>	<b>192 609</b>
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 001 272		1 001 272	1 451 272
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000
<i>Total immobilisations financières</i>	<b>1 003 272</b>		<b>1 003 272</b>	<b>1 453 272</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 066 974</b>	<b>872 650</b>	<b>1 194 324</b>	<b>1 651 296</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	53 845		53 845	9 339
Clients et comptes rattachés	4 601 538		4 601 538	16 016 219
Autres créances	15 766 982		15 766 982	11 184 447
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<b>20 422 367</b>		<b>20 422 367</b>	<b>27 210 005</b>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres				
Disponibilités	748 900		748 900	610 850
<i>Total disponibilités et divers</i>	<b>862 966</b>		<b>862 966</b>	<b>645 165</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>21 285 333</b>		<b>21 285 333</b>	<b>27 855 171</b>
Charges constatées d'avance	114 066		114 066	34 315
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 352 308</b>	<b>872 650</b>	<b>22 479 658</b>	<b>29 506 468</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

## BILAN PASSIF

	2019	2018
Capital social ou individuel <span style="float: right;">Dont versé</span>	38 500	38 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation	22 133	22 133
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 577 277	2 618 431
Report à nouveau	5 642 624	2 958 845
<b>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		
<i>Total situation nette</i>	7 280 534	5 637 910
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 678	5 357
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	7 282 213	5 643 268
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 051 008	531 128
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	1 051 008	531 128
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	111	29
<i>Total dettes financières</i>	111	29
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 995 806	18 822 306
Dettes fiscales et sociales	2 833 200	4 134 041
<i>Total dettes d'exploitation</i>	13 829 006	22 956 347
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		14 761
Autres dettes	317 318	360 932
<i>Total dettes diverses</i>	317 318	375 694
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	14 146 436	23 332 071
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	22 479 658	29 506 468

## COMpte DE RESULTAT

	2019			2018
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	47 054 555		47 054 555	44 525 131
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>47 054 555</b>		<b>47 054 555</b>	<b>44 525 131</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			14 388	19 053
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			99 960	39 796
Autres produits (1) (11)			930 744	814 495
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>48 099 648</b>	<b>45 398 476</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			19 670 269	19 016 154
<i>Total charges externes</i>			<i>19 670 269</i>	<i>19 016 154</i>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>666 160</b>	<b>585 891</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements			7 344 564	6 490 857
Charges sociales (10)			2 758 277	2 366 095
<i>Total charges de personnel</i>			<i>10 102 842</i>	<i>8 856 953</i>
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			81 433	127 171
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			216 584	88 573
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>298 017</i>	<i>215 744</i>
<b>Autres charges (12)</b>			<b>15 456 591</b>	<b>15 216 329</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>46 193 882</b>	<b>43 891 072</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>1 905 766</b>	<b>1 507 403</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)			1 501 600	2 270 742
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			3 625 703	22 929
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				3 135
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>5 127 304</b>	<b>2 296 807</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				0
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>				<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>5 127 304</b>	<b>2 296 807</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>			<b>7 033 070</b>	<b>3 804 211</b>

## COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2019	2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		288
Produits exceptionnels sur opérations en capital		800 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 036	8 080
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 036</b>	<b>808 369</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 271
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		312 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	303 653	3 617
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>303 653</b>	<b>317 888</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(299 616)</b>	<b>490 481</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	135 419	141 165
Impôts sur les bénéfices	955 410	1 194 682
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>53 230 989</b>	<b>48 503 653</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>47 588 365</b>	<b>45 544 807</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>5 642 624</b>	<b>2 958 845</b>

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

10 995

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

99 960

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

15 431 000

**RAYGROUP**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 2

### **I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **1.1 Présentation de la société**

RAYGROUP SASU est une société par actions simplifiée dont l'unique associé est A.RAYMOND & Cie SCS.

RAYGROUP SASU a pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises filiales du groupe en matière de planification, d'organisation, de contrôle, d'information, dans les domaines :

- de la finance et la fiscalité
- du droit et de la propriété industrielle
- techniques (ingénierie informatique, planification, expertises etc...)
- des relations publiques, du marketing et de la communication
- des ressources humaines

La société a déposé ses statuts le 17 novembre 2005. L'associé unique, la société A.RAYMOND & Cie SCS a souscrit en numéraire un capital de K€ 38,5.

#### **1.2 Faits caractéristiques de l'exercice**

La société Rayconnect a été dissoute par anticipation avec transmission universelle de son patrimoine à la société RAYGROUP, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'impact sur le résultat de l'exercice 2019 de cette opération est un produit financier de K€ 3,605.

#### **1.3 Evènements postérieurs à la clôture**

Les comptes annuels de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités de la société ont commencé à être affectées par les effets engendrés par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la direction s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 3

## **II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

### **2.1 Principes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **2.3 Immobilisations corporelles**

#### ***Coût d'entrée***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, qui inclut notamment :

- Les frais d'acquisition,
- les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive.

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 4

### ***Amortissement***

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre.

La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

### ***Dépréciation***

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

## **2.4 Immobilisations financières**

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux négatifs.

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 5

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

### **2.5 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

### **2.6 Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse de prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement). Comme énoncé ci-dessus, elles comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

### **2.7 Provisions**

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

### **2.8 Indemnités de départ à la retraite**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

### **2.9 Gratifications accordées au titre des médailles du travail**

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 6

résultat dès qu'ils sont constatés.

### **2.10 Opérations en devises**

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique « Ecart de conversion ».

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision.

### **2.11 Intégration fiscale**

La société RAYGROUP fait partie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, de l'intégration fiscale du groupe A.RAYMOND dont la société tête de groupe est A. Raymond & Cie SCS.

### **2.12 Changements de règles et méthodes comptables**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

## RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 7

### III - NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles

Valeurs brutes (en K€)	31-déc-18	Diminutions	Augmentations	31-déc-19
Immobilisations incorporelles	163			163
Immobilisation corporelles	826		66	892
	<b>989</b>	<b>0</b>	<b>66</b>	<b>1055</b>

Amortissements (en K€)	31-déc-18	Diminutions	Augmentations	31-déc-19
Amort/Immobilisations incorporelles	158		3	161
Amort/Immobilisation corporelles	633		78	711
	<b>791</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>872</b>

Les acquisitions (en valeur brute) d'immobilisations sur l'exercice pour un montant de K€ 66 peuvent être détaillées de la manière suivante :

- Mobilier de bureau pour K€ 9
- Matériel informatique pour K€ 10
- Agencements pour K€ 47

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à K€ 183 contre une valeur nette au 31 décembre 2018 de K€ 198.

#### 3.2 Immobilisations financières

(en K€)	31-déc-18	Diminutions	Augmentations	31-déc-19
Titres de participation	1451	450		1001
Autres immobilisations financières	2			2
	<b>1453</b>	<b>450</b>	<b>0</b>	<b>1003</b>

La diminution des titres de participation pour K€ 450 correspond à la l'annulation des titres RAYCONNECT, suite à sa dissolution par anticipation.

Les caractéristiques et résultat des participations détenues à la clôture figurent dans le tableau des filiales et participations figurant en annexe.

#### 3.3 Etat des échéances des créances

## RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 8

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31-déc-19	31-déc-18
Créances clients	4 602	16 016
Fournisseurs débiteurs	620	15
Groupe et associés	13 203	7 927
Créances sociales	1	1
Créances fiscales	1 997	3 251
	<b>20 422</b>	<b>27 210</b>

### 3.4 Capital social

Le capital social de K€ 38.5 est divisé en 385 actions au nominal de 100 euros souscrites en totalité et intégralement libérées.

### 3.5 Capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2018	5 643
Variation des provisions réglementées	- 4
Dividendes versés	-4 000
Résultat de l'exercice 2019	5 643
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>7 282</b>

### 3.6 Etat des provisions

(en K€)	31-déc-18	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-19
Provision Indemnité retraite	513	220		733
Provision pour Médaille du travail	12			12
Provision pour risques et charges	6	303		306
<b>Total</b>	<b>531</b>	<b>520</b>	<b>-</b>	<b>1 051</b>

## RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 9

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont détaillées ci-dessous :

- Taux d'actualisation : 0.75% (1.5% en 2018)
- Hypothèse de départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de départ à la retraite : 63 ans pour les cadres
- Table de mortalité utilisée : TF 00-02
- Taux de revalorisation des salaires : 2% (idem en 2018)

Taux de rotation Raygroup

8,94% jusqu'à 24 ans

4,47% entre 25 et 49 ans

0,00% à partir de 50 ans

Une provision pour risques et charges a été comptabilisée cette année pour un montant de K€ 303, résultant du contrôle fiscal en-cours de Rayconnect sur les années 2016 à 2018. Le contrôle fiscal porte sur le plafonnement des crédits d'impôts et sur la renonciation à recette de la société Rayconnect. Une proposition de rectification a été reçue au titre de l'exercice 2016. Cette dernière sera contestée.

### 3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société s'élève à K€ 14 146. Elles sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31-déc-19	31-déc-18
Fournisseurs et comptes rattachés	10 996	18 837
Personnel et comptes rattachés	1 792	1 626
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	851	1 012
Etat et autres collectivités publiques	190	1 496
Autres dettes	317	376
	<b>14 146</b>	<b>23 347</b>

## RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 10

### 4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	31-déc-19	31-déc-18
France	12 970	11 392
Etranger	34 084	33 133
<b>TOTAL</b>	<b>47 055</b>	<b>44 525</b>

### 4.2 Produits et charges financiers

en K€	31-déc-19	31-déc-18
Produits de participation	1 501	2 271
Autres intérêts et produits assimilés	3 626	23
Reprise / (dotation) sur provisions		0
Profit net / (perte nette) de change		3
<b>Total</b>	<b>5 127</b>	<b>2 297</b>

Des dividendes à hauteur de K€ 1.500 ont été versés par la filiale Rayce et K€ 3 605 résultant au boni fusion suite à la transmission universelle de patrimoine (TUP) Rayconnect vers Raygroup, K€ 20 ont été reçus au titre des intérêts du compte de nivellement.

### 4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé de :

- La dotation aux provisions pour risques et charges de K€ 303 concernant le contrôle fiscal de Rayconnect
- La variation des amortissements dérogatoires pour K€ -4

### 4.4 Incidence des évaluations fiscales et dérogatoires

(en K€)	Au 31 décembre 2018	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2019
Amortissements dérogatoires autres	6	0	4	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Incidence sur l'impôt sur les sociétés	- 2			- 1
Incidence sur le résultat net	- 4	0	- 4	- 2

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 11

### **4.5 Accroissement et allègements de la dette future d'impôt**

Outre l'incidence des amortissements dérogatoires relevés dans le paragraphe ci-dessus, aucun élément n'entraîne un décalage d'imposition conduisant à un allègement fiscal futur significatif.

## **V - AUTRES INFORMATIONS**

### **5.1 Identité de la société consolidante**

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond SCS, 113 cours Berriat 38000 Grenoble

### **5.2 Convention centrale de trésorerie groupe**

La société fait partie d'une convention centrale de trésorerie mise en place en date du 14 décembre 2004 désignant la société A. Raymond & Cie SCS comme société centralisatrice.

### **5.3 Engagements financiers**

Néant.

### **5.4 Effectif au 31 décembre 2019**

- Dirigeant : 1
- Cadres : 88
- Employés, techniciens et agents de maîtrise : 22

### **5.5 Rémunération des organes de direction**

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

### **5.6 Transactions avec les parties liées**

**RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 12

Il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

# **RAYGROUP SASU**

Au Capital de 38.500 €

Siège Social à GRENOBLE 38000  
113, Cours Berriat

SIRENE 487947483 - 00011  
APE 741G

## **PROCES - VERBAL**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le mardi trente juin à dix-sept heures trente,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société RAYGROUP s'est tenue au 129 Cours Berriat à GRENOBLE (38000) – Salle Mère Térésa, sur convocation adressée à la société A. RAYMOND et Cie, société en commandite simple, au capital de 3 203 200,00 euros, dont le siège social est à 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 057 501 256,

Associée unique de la société RAYGROUP SASU,

Convoquée en date du 15 juin 2020 par Monsieur Dominique ROULLET-REVOL, Président de la société RAYGROUP SASU, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1°) - Lecture du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- 2°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 3°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2019,
- 4°) - Quitus au Président,
- 5°) - Affectation des Résultats de l'Exercice 2019,
- 6°) - Conventions réglementées,
- 7°) - Pouvoirs pour formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant de la Société A.RAYMOND et Cie SCS, Associée Unique, représenté par Monsieur Dominique ROULLET-REVOL en vertu d'un pouvoir,
  - Monsieur Dominique ROULLET-REVOL, Président de la Société RAYGROUP SASU,
  - Monsieur Yann RANVAL, Représentant du Comité Social Economique, *N'assiste pas à la réunion et est excusé.*
- Le Cabinet MURAZ PAVILLET, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, représentée par M. Christian MURAZ, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

La Présidence est assurée par Monsieur Dominique ROULLET-REVOL, Président.

Au vu des documents suivants :

- la convocation du 15 juin 2020,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des décisions,

A pris les décisions suivantes :

### **PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture (i) du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et (ii) du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, et (iii) pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 qui se solde par un bénéfice net comptable de 5 642 624, 23 Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 27 630 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Cette décision est

*adoptée*

### **DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette décision est

*adoptée*

### **TROISIEME DECISION**

Conformément à la proposition du Président, l'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 5 642 624, 23 Euros de la façon suivante :

- Bénéfice net comptable de l'exercice : 5 642 624, 23 Euros

### **AFFECTATION :**

Dividendes : 4 000 000 Euros  
Report à nouveau : 1 642 624, 23 Euros

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que des dividendes à hauteur de 4 000 000 Euros ont été distribués au cours de l'exercice 2019, 2 000 000 Euros en 2018 et 1 000 000 Euros en 2017.

Cette décision est *adoptée*

### **QUATRIEME DECISION**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte qu'aucune convention visée par l'article L 227-10, alinéa 4 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

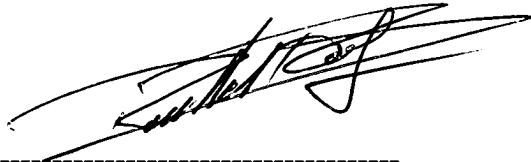
Cette décision est *adoptée*

### **CINQUIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du Procès-Verbal des présentes décisions pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette décision est *adoptée*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,  
La séance est levée à 18 h



---

L'Associée Unique  
A.RAYMOND et Cie SCS  
Représentée par M. Dominique ROULLET-REVOL en vertu d'un pouvoir



---

Le Président  
M. Dominique ROULLET-REVOL

# **RAYGROUP**

Société par actions Simplifiées au capital social de 38 500 euros  
Siège social : 113 cours Berriat – 38000 Grenoble  
RCS Grenoble 487 947 483

## **Rapport de gestion du Président** sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs

Conformément aux prescriptions réglementaires et statutaires, le rapport de gestion de notre société concerne l'exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Ce rapport a pour but d'éclairer vos décisions sur chacune des questions figurant à l'ordre du jour de notre assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous proposons d'examiner successivement chacun des points suivants :

- l'examen des résultats et de la situation financière de la société au 31/12/2019
- l'affectation des résultats de l'exercice
- l'attribution de pouvoirs pour réaliser les formalités de publicité requises par la loi

### ***I- Examen des résultats et de la situation financière de l'entreprise au 31/12/2019***

#### ***Introduction***

Les résultats et la situation financière de la société sont donnés par les documents comptables arrêtés au 31 décembre 2019 et couvrant une période de 12 mois.

Les comptes ont été établis en conformité avec les règles comptables juridiques et fiscales en vigueur. Ils se caractérisent par :

- |                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| - Un total du bilan de               | 22 480 K€ |
| - Un chiffre d'affaires hors taxe de | 47 055 K€ |
| - Un résultat net comptable de       | 5 643 K€  |

## **a) Examen des résultats obtenus**

Le résultat net de l'exercice est un profit de K€ 5 643 qui est constitué :

- d'un résultat d'exploitation de K€ 1 906
- d'un résultat financier de K€ 5 127
- d'un résultat exceptionnel de K€ - 300
- d'une participation des salariés aux résultats de K€ 135
- d'une charge d'impôt de K€ 955

**Les produits d'exploitation de K€ 48 100** sont constitués principalement :

- des licences facturées aux filiales européennes du groupe pour K€ 15 533 contre K€ 15 290 en 2018.
- des managements fees facturées à l'ensemble des filiales du groupe pour K€ 25 874 contre K€ 25 102 en 2018,
- des facturations de prestations spécifiques de marketing, de gestion comptable, de traitement de la paie et de consulting relatif à la gestion de différents projets dans le groupe. Elles s'élèvent à K€ 4 220 contre K€ 2 535 en 2018,
- de la refacturation des coûts des expatriés et de divers frais engagés pour les filiales du groupe de K€ 929 contre K€ 810 en 2018,
- des prestations Global Account Manager (GAM), International Key Account Manager (IKAM) et commissions de vente à RAYDIALL pour un montant de K€ 1 424 en 2019 contre K€ 1 598 en 2018.

**Les charges d'exploitation (K€ 46 194)** sont constituées principalement :

- les licences qu'A.RAYMOND & Cie SCS et les filiales Européennes facturent à RAYGROUP dans le cadre de la mise à disposition de son portefeuille de marques et brevets pour le périmètre européen. Celles-ci s'élèvent en 2019 à K€ 15 431 contre K€ 15 190 en 2018
- les charges de personnel pour K€ 10 103 contre K€ 8 857 en 2018
- les honoraires pour K€ 8 093 contre K€ 8 046 en 2018
- la sous-traitance pour K€ 3 634 contre K€ 2 813 en 2018
- les charges de personnel détaché et intérimaire pour K€ 1 613 contre K€ 871 en 2018
- les charges de documentation et séminaire pour K€ 1 363 contre K€ 1 092 en 2018
- les charges de location pour K€ 1 087 contre K€ 1 103 en 2018
- les achats non stockés pour K€ 1 069 contre K€ 934 en 2018
- les frais de transport, déplacement et réception pour K€ 953 contre K€ 1 159 en 2018
- les taxes pour K€ 666 contre K€ 485 en 2018

### ***b) Cession des participations***

La diminution des titres de participation pour K€ 450 correspond à la l'annulation des titres RAYCONNECT, suite à sa dissolution par anticipation.

### ***c) Sociétés contrôlées***

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation pour une valeur brute au 31 décembre 2019 de K€ 1 001 (contre K€ 1 451 au 31 décembre 2018).

En 2019 Raygroup a perçu des dividendes de la la société Rayce à hauteur de K€ 1 500.

En 2018 Raygroup avait perçu des dividendes de la société Rayce pour un montant de 1 500 K€ et de la société ARaymond Korea à hauteur de K€ 770.

### ***d) Actions d'autocontrôle***

Rien n'est à signaler à ce sujet.

### ***e) Perspectives d'avenir***

RAYGROUP continuera à jouer son rôle de diffusion des politiques industrielles, juridiques, financières et marketing du groupe.

### ***f) Endettement de la société***

Rien n'est à signaler à ce sujet.

### ***g) Délais de paiement fournisseurs***

Article D 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
En K€	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	12					93
Montant total des factures concernées TTC	-3 401	-39	64	13	-42	-3
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-14,41%	-0,16%	0,27%	0,06%	-0,18%	-0,01%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0,00					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

### **h) Délais de paiement clients**

Article D 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	20					109
Montant total des factures concernées	-523	114	272	21	1167	1575
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	-1,11%	0,24%	0,58%	0,04%	2,48%	3,35%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0,00					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

### ***i) Evènements notables survenus depuis la clôture de l'exercice***

Les comptes annuels de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités de la société ont commencé à être affectées par les effets engendrés par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la direction s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

### ***j) Activité en matière de recherche et développement***

Au titre de l'activité en matière de recherche et développement la société Raygroup a constaté un crédit d'impôts de 13K€.

### ***k) Répartition du Capital***

A.RAYMOND & Cie SCS est l'unique associé de RAYGROUP.

## ***II- Affectation des résultats***

Nous vous proposons de verser des dividendes à hauteur de 4 000 000€ et d'affecter le reste du résultat en report à nouveau.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous précisons que des dividendes ont été distribués à hauteur de 4 000 000 Euros au cours de l'exercice 2019, 2 000 000 Euros au cours de l'exercice 2018.

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 27 630 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

## ***III- Résolutions particulières***

Nous vous demandons de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de deux exemplaires des comptes annuels, du rapport de gestion, de l'affectation du résultat voté par l'assemblée et du commissaire aux comptes pour accomplir les formalités de publicité requises par la loi.

Le commissaire aux comptes relate dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de sa mission.



Dominique ROULLET-REVOL  
Président de RAYGROUP SAS

**SAS RAYGROUP**

113 cours Berriat  
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

# **SAS RAYGROUP**

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 500 Euros

Siège social : 113 cours Berriat  
38000 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 487 947 483

---

## **SOMMAIRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1- 3
ANNEXES :	
BILAN AU 31/12/2019	4- 5
COMPTE DE RESULTAT	6- 7
ANNEXE COMPTABLE	8- 18

**SAS RAYGROUP**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019**

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAYGROUP, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Événements postérieurs à la clôture » qui expose les incidences de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'activité de la société.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

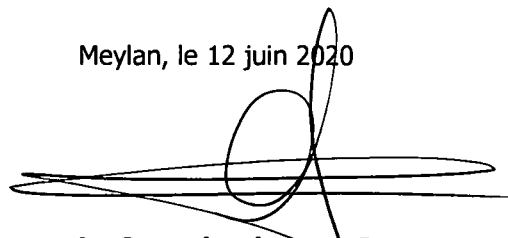
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 12 juin 2020



**Le Commissaire aux Comptes**  
**Cabinet MURAZ PAVILLET**  
**Représenté par Christian MURAZ**

---

## **A N N E X E S**

---

## BILAN ACTIF

	2019			2018
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	163 308	161 324	1 983	5 415
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>163 308</i>	<i>161 324</i>	<i>1 983</i>	<i>5 415</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	208 235	73 818	134 416	104 922
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	684 033	637 507	46 526	87 686
Immobilisations en cours	8 125		8 125	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>900 394</i>	<i>711 325</i>	<i>189 068</i>	<i>192 609</i>
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 001 272		1 001 272	1 451 272
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>1 003 272</i>		<i>1 003 272</i>	<i>1 453 272</i>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 066 974</b>	<b>872 650</b>	<b>1 194 324</b>	<b>1 651 296</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	53 845		53 845	9 339
Clients et comptes rattachés	4 601 538		4 601 538	16 016 219
Autres créances	15 766 982		15 766 982	11 184 447
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>20 422 367</i>		<i>20 422 367</i>	<i>27 210 005</i>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	748 900		748 900	610 850
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>862 966</i>		<i>862 966</i>	<i>645 165</i>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>21 285 333</b>		<b>21 285 333</b>	<b>27 855 171</b>
Charges constatées d'avance	114 066		114 066	34 315
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 352 308</b>	<b>872 650</b>	<b>22 479 658</b>	<b>29 506 468</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

## BILAN PASSIF

	2019	2018
Capital social ou individuel Dont versé :	38 500	38 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	22 133	22 133
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 577 277	2 618 431
<b>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>5 642 624</b>	<b>2 958 845</b>
<i>Total situation nette</i>	<i>7 280 534</i>	<i>5 637 910</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 678	5 357
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 282 213</b>	<b>5 643 268</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 051 008	531 128
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 051 008</b>	<b>531 128</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	111	29
<i>Total dettes financières</i>	<i>111</i>	<i>29</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 995 806	18 822 306
Dettes fiscales et sociales	2 833 200	4 134 041
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>13 829 006</i>	<i>22 956 347</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		14 761
Autres dettes	317 318	360 932
<i>Total dettes diverses</i>	<i>317 318</i>	<i>375 694</i>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>14 146 436</b>	<b>23 332 071</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 479 658</b>	<b>29 506 468</b>

## COMPTES DE RESULTAT

	2019			2018
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	47 054 555		47 054 555	44 525 131
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>47 054 555</b>		<b>47 054 555</b>	<b>44 525 131</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			14 388	19 053
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			99 960	39 796
Autres produits (1) (11)			930 744	814 495
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>48 099 648</b>	<b>45 398 476</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			19 670 269	19 016 154
<i>Total charges externes</i>			<i>19 670 269</i>	<i>19 016 154</i>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>666 160</b>	<b>585 891</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements			7 344 564	6 490 857
Charges sociales (10)			2 758 277	2 366 095
<i>Total charges de personnel</i>			<i>10 102 842</i>	<i>8 856 953</i>
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			81 433	127 171
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			216 584	88 573
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>298 017</i>	<i>215 744</i>
<b>Autres charges (12)</b>			<b>15 456 591</b>	<b>15 216 329</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>46 193 882</b>	<b>43 891 072</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>1 905 766</b>	<b>1 507 403</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)			1 501 600	2 270 742
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			3 625 703	22 929
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				3 135
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>5 127 304</b>	<b>2 296 807</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				0
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>				<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>5 127 304</b>	<b>2 296 807</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>			<b>7 033 070</b>	<b>3 804 211</b>

## COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	2019	2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		288
Produits exceptionnels sur opérations en capital		800 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 036	8 080
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 036</b>	<b>808 369</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 271
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		312 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	303 653	3 617
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>303 653</b>	<b>317 888</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(299 616)</b>	<b>490 481</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	135 419	141 165
Impôts sur les bénéfices	955 410	1 194 682
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>53 230 989</b>	<b>48 503 653</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>47 588 365</b>	<b>45 544 807</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>5 642 624</b>	<b>2 958 845</b>

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

10 995

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

99 960

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

15 431 000

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 2

### **I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **1.1 Présentation de la société**

RAYGROUP SASU est une société par actions simplifiée dont l'unique associé est A.RAYMOND & Cie SCS.

RAYGROUP SASU a pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises filiales du groupe en matière de planification, d'organisation, de contrôle, d'information, dans les domaines :

- de la finance et la fiscalité
- du droit et de la propriété industrielle
- techniques (ingénierie informatique, planification, expertises etc...)
- des relations publiques, du marketing et de la communication
- des ressources humaines

La société a déposé ses statuts le 17 novembre 2005. L'associé unique, la société A.RAYMOND & Cie SCS a souscrit en numéraire un capital de K€ 38,5.

#### **1.2 Faits caractéristiques de l'exercice**

La société Rayconnect a été dissoute par anticipation avec transmission universelle de son patrimoine à la société RAYGROUP, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'impact sur le résultat de l'exercice 2019 de cette opération est un produit financier de K€ 3,605.

#### **1.3 Evènements postérieurs à la clôture**

Les comptes annuels de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités de la société ont commencé à être affectées par les effets engendrés par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la direction s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 3

# **II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

## **2.1 Principes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## **2.3 Immobilisations corporelles**

### ***Coût d'entrée***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, qui inclut notamment :

- Les frais d'acquisition,
- les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive.

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 4

### ***Amortissement***

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre.

La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

### ***Dépréciation***

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

## **2.4 Immobilisations financières**

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux négatifs.

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2019  
Page 5

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

### **2.5 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

### **2.6 Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse de prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement). Comme énoncé ci-dessus, elles comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

### **2.7 Provisions**

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

### **2.8 Indemnités de départ à la retraite**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

### **2.9 Gratifications accordées au titre des médailles du travail**

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 6

résultat dès qu'ils sont constatés.

### **2.10 Opérations en devises**

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique « Ecart de conversion ».

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision.

### **2.11 Intégration fiscale**

La société RAYGROUP fait partie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, de l'intégration fiscale du groupe A.RAYMOND dont la société tête de groupe est A. Raymond & Cie SCS.

### **2.12 Changements de règles et méthodes comptables**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

## RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 7

### III - NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles

Valeurs brutes (en K€)	31-déc-18	Diminutions	Augmentations	31-déc-19
Immobilisations incorporelles	163			163
Immobilisation corporelles	826		66	892
	<b>989</b>	<b>0</b>	<b>66</b>	<b>1055</b>

Amortissements (en K€)	31-déc-18	Diminutions	Augmentations	31-déc-19
Amort/Immobilisations incorporelles	158		3	161
Amort/Immobilisation corporelles	633		78	711
	<b>791</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>872</b>

Les acquisitions (en valeur brute) d'immobilisations sur l'exercice pour un montant de K€ 66 peuvent être détaillées de la manière suivante :

- Mobilier de bureau pour K€ 9
- Matériel informatique pour K€ 10
- Agencements pour K€ 47

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à K€ 183 contre une valeur nette au 31 décembre 2018 de K€ 198.

#### 3.2 Immobilisations financières

(en K€)	31-déc-18	Diminutions	Augmentations	31-déc-19
Titres de participation	1451	450		1001
Autres immobilisations financières	2			2
	<b>1453</b>	<b>450</b>	<b>0</b>	<b>1003</b>

La diminution des titres de participation pour K€ 450 correspond à la l'annulation des titres RAYCONNECT, suite à sa dissolution par anticipation.

Les caractéristiques et résultat des participations détenues à la clôture figurent dans le tableau des filiales et participations figurant en annexe.

#### 3.3 Etat des échéances des créances

## RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2019  
Page 8

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31-déc-19	31-déc-18
Créances clients	4 602	16 016
Fournisseurs débiteurs	620	15
Groupe et associés	13 203	7 927
Créances sociales	1	1
Créances fiscales	1 997	3 251
	<b>20 422</b>	<b>27 210</b>

### 3.4 Capital social

Le capital social de K€ 38.5 est divisé en 385 actions au nominal de 100 euros souscrites en totalité et intégralement libérées.

### 3.5 Capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2018	5 643
Variation des provisions réglementées	- 4
Dividendes versés	-4 000
Résultat de l'exercice 2019	5 643
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>7 282</b>

### 3.6 Etat des provisions

(en K€)	31-déc-18	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-19
Provision Indemnité retraite	513	220		733
Provision pour Médaille du travail	12			12
Provision pour risques et charges	6	303		306
<b>Total</b>	<b>531</b>	<b>520</b>	<b>-</b>	<b>1 051</b>

## RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 9

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont détaillées ci-dessous :

- Taux d'actualisation : 0.75% (1.5% en 2018)
- Hypothèse de départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de départ à la retraite : 63 ans pour les cadres
- Table de mortalité utilisée : TF 00-02
- Taux de revalorisation des salaires : 2% (idem en 2018)

Taux de rotation Raygroup

8,94% jusqu'à 24 ans

4,47% entre 25 et 49 ans

0,00% à partir de 50 ans

Une provision pour risques et charges a été comptabilisée cette année pour un montant de K€ 303, résultant du contrôle fiscal en-cours de Rayconnect sur les années 2016 à 2018. Le contrôle fiscal porte sur le plafonnement des crédits d'impôts et sur la renonciation à recette de la société Rayconnect. Une proposition de rectification a été reçue au titre de l'exercice 2016. Cette dernière sera contestée.

### 3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société s'élève à K€ 14 146. Elles sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31-déc-19	31-déc-18
Fournisseurs et comptes rattachés	10 996	18 837
Personnel et comptes rattachés	1 792	1 626
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	851	1 012
Etat et autres collectivités publiques	190	1 496
Autres dettes	317	376
	<b>14 146</b>	<b>23 347</b>

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 10

### 4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	31-déc-19	31-déc-18
France	12 970	11 392
Etranger	34 084	33 133
<b>TOTAL</b>	<b>47 055</b>	<b>44 525</b>

### 4.2 Produits et charges financiers

en K€	31-déc-19	31-déc-18
Produits de participation	1 501	2 271
Autres intérêts et produits assimilés	3 626	23
Reprise / (dotation) sur provisions		0
Profit net / (perte nette) de change		3
<b>Total</b>	<b>5 127</b>	<b>2 297</b>

Des dividendes à hauteur de K€ 1.500 ont été versés par la filiale Rayce et K€ 3 605 résultant au boni fusion suite à la transmission universelle de patrimoine (TUP) Rayconnect vers Raygroup, K€ 20 sont été reçus au titres des intérêts du compte de nivellement.

### 4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé de :

- La dotation aux provisions pour risques et charges de K€ 303 concernant le contrôle fiscal de Rayconnect
- La variation des amortissements dérogatoires pour K€ -4

### 4.4 Incidence des évaluations fiscales et dérogatoires

(en K€)	Au 31 décembre 2018	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2019
Amortissements dérogatoires autres	6	0	4	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Incidence sur l'impôt sur les sociétés	- 2			- 1
Incidence sur le résultat net	- 4	0	- 4	- 2

## **RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 11

### **4.5 Accroissement et allègements de la dette future d'impôt**

Outre l'incidence des amortissements dérogatoires relevés dans le paragraphe ci-dessus, aucun élément n'entraîne un décalage d'imposition conduisant à un allègement fiscal futur significatif.

## **V - AUTRES INFORMATIONS**

### **5.1 Identité de la société consolidante**

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond SCS, 113 cours Berriat 38000 Grenoble

### **5.2 Convention centrale de trésorerie groupe**

La société fait partie d'une convention centrale de trésorerie mise en place en date du 14 décembre 2004 désignant la société A. Raymond & Cie SCS comme société centralisatrice.

### **5.3 Engagements financiers**

Néant.

### **5.4 Effectif au 31 décembre 2019**

- Dirigeant : 1
- Cadres : 88
- Employés, techniciens et agents de maîtrise : 22

### **5.5 Rémunération des organes de direction**

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

### **5.6 Transactions avec les parties liées**

**RAYGROUP**

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Page 12

Il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.